

Affaire suivie par :

Service Communication
communication@dinan-agglomeration.fr
02 96 87 52 82

Communiqué de presse

COVID-19 - incidences des mesures gouvernementales sur le fonctionnement des services de Dinan Agglomération

Suite aux décisions gouvernementales visant au renforcement des dispositions nationales de lutte contre la propagation de la pandémie de la COVID-19, Dinan Agglomération est conduite à adapter les conditions de mise en œuvre de ses services publics et les modalités de son accueil. Ces dispositions prennent effet au 30 octobre 2020.

Ces mesures sont classifiées selon leur impact sur le fonctionnement des services : maintien d'une activité normale, maintien d'une activité mais en mode adapté, suspension du service.

1. Mesures de maintien de services publics

Le respect des gestes barrières et le port du masque sont obligatoires dans l'ensemble des services publics.

Pour tous les déplacements liés à certains de ces services, il est nécessaire de se munir de l'attestation dérogatoire en invoquant le motif le plus adapté.

- Les accueils physiques et téléphoniques du siège de l'agglomération et des maisons intercommunales aux horaires habituels d'ouverture au public.
- Les permanences assurées :
 - Par téléphone ou maintenues en présentiel par rendez-vous pour le Relais Parents Assistants Maternels.
 - Par téléphone ou maintenues en présentiel par rendez-vous avec le conseiller FAIRE.
 - Sur rendez-vous en présentiel pour les questions du droit des sols.
 - Par téléphone pour les permanences de partenaires (ADIL, CAUE...).
- La collecte des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères la collecte sélective). Pour les points d'apports volontaires, se munir de l'attestation dérogatoire.
- Les 8 déchetteries gérées par Dinan Agglomération. Le port du masque y est obligatoire.
- Les établissements d'accueil du jeune enfant (3 mois à 4 ans).
- Les centres de loisirs gérés par Dinan Agglomération. Port du masque obligatoire dès 6 ans.

- Les équipements sportifs uniquement à destination des activités scolaires et périscolaires.
- Les transports scolaires. Port du masque obligatoire dès 6 ans.
Le lundi 2 novembre, la rentrée dans les établissements scolaires aura lieu à 10h en raison de l'hommage national à Samuel Paty. Toutefois, les horaires habituels de transport sont maintenus.
- Les transports scolaires et périscolaires vers les activités sportives, dès lors qu'elles sont maintenues.
- L'EHPAD de Plélan-le-Petit, dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur au sein de l'établissement.
- L'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables).
- Le réseau de bus DINAMO ! avec port du masque obligatoire dès 6 ans.
- Les services de l'eau et de l'assainissement qu'ils soient assurés directement par Dinan Agglomération ou ses délégataires.
- Les pépinières et hôtels d'entreprises de Dinan Agglomération.
- Les aires d'accueil des Gens du Voyage.

2. Mesures de fonctionnement adapté

- Le conservatoire et écoles de musique de Dinan Agglomération sont fermés. Toutefois, un enseignement à distance est déployé. Fonctionnement normal de la CHAM (Classe Horaires Aménagés Musique).
- Les médiathèques de Plélan-le-Petit, Caulnes, et Broons, ainsi que la ludothèque de Plancoët sont fermées au public. Toutefois, une activité de retrait et dépôt en drive est proposée.

3. Mesures de suspension

Les établissements suivants sont fermés au public à compter du vendredi 30 octobre et jusqu'à nouvel ordre :

- Les salles de sports (complexes sportifs de la Nourais et de la route de Dinard à Dinan, Caulnes, Evran et Plélan-le-Petit), et les piscines (des Pommiers et Canetons à Dinan et de la Planchette à Broons) et les complexes sportifs de plein air.
- Les bases nautiques de Plouë-sur-Rance et de Bétineuc.
- Le Labo et la salle de spectacle Solenval.
- Les établissements pour l'éducation à l'environnement et patrimoniale : Maison de la Rance, Maison des Faluns et Coriosolis.
- Les espaces jeux du RPAM.
- La Saison Culturelle de Dinan Agglomération et sa billetterie.
- Le Trophée Cycliste de Dinan Agglomération est annulé.